

## CARACTÉRISATION

### POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

### COMMENT ?

Outils financiers : Subventions

### QUOI ?

Agir sur l'impact environnemental de la production agricole

### POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Dépollution des modes de production agricole, Réduction des pressions sur les sols

Objectifs de développement local : Structuration ou maintien de filières locales

Objectifs culturels : Entretien du patrimoine naturel

Objectifs pédagogiques : Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

## OBJECTIFS

- Soutenir le développement de l'autonomie alimentaire des élevages
- Favoriser la mise à l'herbe et la gestion optimisée des pâtures pour améliorer l'utilisation des prairies et valoriser et entretenir les parcours
- Favoriser l'autonomie protéique
- Favoriser la fabrication d'aliments à la ferme
- Favoriser la production de fourrage sur l'exploitation

## RÉSUMÉ

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose un dispositif dans le but d'améliorer l'autonomie alimentaire des élevages, comprenant un diagnostic et des aides directes pour la mise en œuvre des préconisations. Favoriser l'autonomie alimentaire des élevages signifie ainsi lutter contre la dépendance des éleveurs vis-à-vis de l'importation de protéines, notamment du soja OGM, et vis-à-vis des charges d'alimentation. Les acteurs concernés par ce dispositif sont des éleveurs et toutes les structures compétentes en diagnostic : associations, consultants, chambres d'agriculture, contrôles laitiers, coopératives.



## DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2007

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

300 000€ par an, des contreparties de fonds FEADER (4.11) pour certains investissements

PARTENAIRES :

- Chambres d'agriculture
- Contrôles laitiers
- Associations
- Coopératives
- Cabinets privés
- Entre 10 et 20 conseillers formés par département

## LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

### Le dispositif se compose de :

- 1 Un financement à hauteur de 500€ d'un diagnostic et de préconisations réalisé par un intermédiaire de type association, chambre consulaire, contrôle laitier ou coopérative. Ce diagnostic ouvre droit à des aides durant 3 ans.
- 2 Une aide à l'investissement jusqu'à 4000€ pour une gestion optimisée des pâturages (achat de clôtures mobiles ou fixes, d'abreuvoirs, chemins d'accès aux pâturages). Le but de cette aide est d'accompagner les changements de pratiques pour l'optimisation (pâturage tournant, alterné, en rotation).
- 3 Une aide à l'achat de semences (protéines, mélange) jusqu'à 3000 € pour 3 ans. La Région souhaite à travers cette aide favoriser la diversification de l'assolement et l'implantation de cultures protéiques, ainsi qu'augmenter la production fourragère, d'énergie et de protéagineux sur l'exploitation à destination de l'alimentation des animaux.
- 4 Une aide à la fabrication à la ferme (cofinancement FEADER).
- 5 Une aide au séchage en grange (cofinancement FEADER).

Seules les deux dernières aides sont ouvertes aux fonds européens FEADER, puisqu'elles s'appliquent toutes deux dans le cadre des mesures 4.11/4.1.1 du PDR.

### RÉSULTATS

- Ce dispositif est ancien et dispose d'une bonne notoriété dans la Région via le relais des conseillers terrain, la communication de la Région (site, plaquette).
- Depuis 2009, près de 1200 diagnostics ont été réalisés. Ils concernent en majorité les élevages de ruminants (bovin lait). Les monogastriques sont concernés de manière plus marginale.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<http://www.auraflieries.fr/dispositif-regional/>